



RALLYE DU TREPORT

Vendredi 05 et Samedi 06 Juin 2026

Visa FFSA n°339 du 16/04/2026

Visa LSAN n°...

- Règlement particulier moderne
- Règlement particulier VHC
- Règlement particulier VHRS
- Annexe n°1 : Horaire/timing simplifié
- Annexe n°2 : Liens et QR Codes



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

26^{ème} RALLYE NATIONAL DU TREPORT

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Val de Bresle
Nom du Rallye :	26 ^{ème} Rallye du Tréport
Date :	05-06 Juin 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	National
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes 2026 coef 3 Championnats de la Ligue de Normandie 2026
Participation étrangère autorisée ?	non
Visa Ligue :	n°25 du 16/04/2026
Permis d'organisation FFSA :	n°339 du 16/04/2026
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
Nom :	HOREN Max
Téléphone :	06.45.70.44.64
Mail :	max.horen@outlook.fr
<i>Comité d'Organisation</i>	
Président :	HOREN Max
Membres :	Membres de l'ASA Val de Bresle
Secrétariat du Rallye, Adresse :	9 rue des Ajoncs 80210 Valines
Téléphone :	06.45.70.44.64
Mail:	max.horen@outlook.fr
Permanence du Rallye :	Salle Reggiani – Le Tréport
Date, horaire :	Du 05/06/2026 09h00 au 06/06/2026 22h00
<i>Organisateur technique</i>	
Nom :	HOREN Max
Adresse :	9 rue des Ajoncs 80210 Valines
Téléphone :	06.45.70.44.64
Mail :	max.horen@outlook.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	16/03/2026
Ouverture des engagements	16/03/2026
Clôture des engagements	25/05/2026 23h59
Parution du carnet d'itinéraire	30/05/2026 de 09h/12h et 13h30/19h 31/05/2026 de 09h/12h et 13h30/19h 05/06/2026 de 09h/19h
Distribution du Road-Book	Bar Tabac La Renaissance 1 rue de la Place 76660 Fresnoy Folny
Reconnaisances	30/05/2026 de 09h/12h et 13h30/19h 31/05/2026 de 09h/12h et 13h30/19h 05/06/2026 de 09h/19h
Séance d'essai	05/06/2026 de 10h à 13h
Vérifications administratives	05/06/2026 de 15h00 à 19h45 Salle Reggiani, avenue des Canadiens 76470 Le Tréport
Vérifications techniques	05/06/2026 de 15h15 à 20h00 Salle Reggiani, avenue des Canadiens 76470 Le Tréport
Mise en place du parc de départ	05/06/2026 à 15h15 Salle Reggiani, avenue des Canadiens 76470 Le Tréport
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif	05/06/2026 à 18h00 Salle Reggiani, avenue des Canadiens 76470 Le Tréport
Publication des équipages admis au départ	05/06/2026 à 20h30
Publication des heures et ordres de départ	05/06/2026 à 20h30
Briefing de la Direction de course	05/06/2026 à 19h00 Salle Reggiani, avenue des Canadiens 76470 Le Tréport
Départ	06/06/2026 à 07h30 Salle Reggiani, avenue des Canadiens 76470 Le Tréport
Publication des résultats partiels	06/06/2026 dès que possible
Arrivée	06/06/2026 à 18h48 Salle Reggiani, avenue des Canadiens 76470 Le Tréport
Vérifications finales	Autovision 232 rue Pierre et Marie Curie 80350 Mers les Bains
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC

Publication des résultats	06/06/2026 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Cérémonie protocolaire	06/06/2026 à partir de 18h30 Casino JOA Esplanade Louis Aragon 76470 Le Tréport
Site internet de l'épreuve	https://asavaldebresle.org
PC Course	Salle Reggiani, avenue des Canadiens 76470 Le Tréport
Collège des Commissaires Sportifs	Salle Reggiani, avenue des Canadiens 76470 Le Tréport
Tableau d'affichage dématérialisé	Voir annexe QR Code en annexe 2
Tableau d'affichage déporté	Caserne des pompiers 76660 Grandcourt
Parc à plateaux obligatoire	Parking EINEA Rue Lavoisier 76260 Eu

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Françoise MAWDSLEY (1653)
Commissaires Sportifs	Christine FAULIN-LECAT (126053) Jean AUBERT (245502)
Directeur de Course	Hubert VERGNORY (7092)
Adjoints à la Direction de Course délégués au PC Course	Sylvie MONNIER (9968) Lucien VARANGLE (36384) Jacques LE GALL (9383) Catherine QUESNEL (133279)
Directeurs de Course adjoints délégués à l'encadrement	Francis GROUD (8035) Jean-Yves FAULIN (11116)
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Sebastien DEUIL Jean-Michel GUEGAN (8082)
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Elodie COURTY (230808) Philippe MARTIN (2787) Claude ROJ (142485) Jeremy ROJ (311377)
Directeur de Course adjoint délégué aux parcs	Sylvain MONNIER (9636)
Commissaire Technique responsable	Jacques SALENNE (18219)
Commissaires Techniques adjoints	Jean-Louis AUBLE (4592) Francis BALLENGHIEN (5641) Mickael SCHIEPTES (56540) Philippe BOUREL (193692) Victor GRUERE (371644)

Médecin chef	Dc Hervé GALLOIS
Chargés des relations avec les concurrents	Claude CHRISTEL (9367) Michel GUENET (196276)
Juges de faits	
Chargé des relations avec la presse	Max HOREN (221534)
Chronométrateurs	Laurent HENNEBOIS (205961) Agnes FERAY (342509) Bruno LE ROY (9337) Angélique AVENEL (205351) Laurent PESCE (214016) Anouk MAWDSLEY (1652) Stephan MEUBRY (180551)
Classement	Raphael VOISIN (211834)
Speaker	Eric VALLEE (27636)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés sont invités à se rendre sur le site de l'ASA Val de Bresle pour en suivre l'actualité, et le détail du déroulement des vérifications.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer 26^{ème} Rallye du Tréport doit compléter le formulaire d'engagement en ligne, avant la date de clôture des engagements indiquée au paragraphe « PROGRAMME / HORAIRE ».

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum, toutes éditions confondues.

L'Organisation réserve 100 voitures modernes, 20 voitures vhc et 20 voitures vhrs.

Au-delà, l'Organisation placera les concurrents en liste d'attente.

Si le nombre réservé d'une édition n'est pas atteint, alors qu'une liste d'attente est établie dans une autre, la liste des concurrents sera complétée par des concurrents en attente.

La liste d'attente sera traitée par la priorité suivante : concurrents modernes, concurrents vhc, concurrents vhrs.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - pour les équipages dont au moins une personne est licenciée de l'ASA Val de Bresle : 480€
 - pour les équipages 100% féminin : 480€
 - pour les autres équipages : 520€

- sans la publicité facultative des organisateurs :
 - pour les équipages dont au moins une personne est licenciée de l'ASA Val de Bresle : 960€
 - pour les équipages 100% féminin : 960€
 - pour les autres équipages : 1040€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DES DEPARTS

L'ordre des départs est le suivant : VHC, MODERNE, VHRS.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au terrain de football municipal, CD 149, 76660 Grandcourt.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Tréport représente un parcours de 234,060 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 110,220 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1/3/5 d'une longueur de 14,060 km
- ES 2/4/6 d'une longueur de 22,680 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe n°1 "Horaire / Timing simplifié".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiquées au paragraphe « PROGRAMME / HORAIRE ».

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le rallye se terminera au CH 6A.

S'en suivra les CH 6B Podium Casino JOA et CH 6C Entrée en Parc Fermé Final.

La non-présentation à l'un des deux CH 6B et CH 6C, ou aux deux, entrainera l'exclusion de l'équipage des classements du meeting.

7.5.19P. Le non-respect volontaire de la route de course dans les aménagements de sécurité demandant un ralentissement des concurrents (chicane article 7.5.19), entrainera, sur demande de la Direction de course, une pénalité infligée par les Commissaires Sportifs.

7.5.20P. SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera organisée le vendredi 05 Juin 2026 de 10h00 à 13h00.

Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement, et qui se seront acquittés d'un droit de 80 euros.

Le nombre des inscrits est fixé à 50 voitures maximum.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence.

Dans ce cas, ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

Si à la date de clôture des engagements, le nombre des inscrits à la séance d'essai, est inférieur à 5, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la séance d'essai.

Des vérifications administratives et techniques auront lieu de 09h30 à 11h00.

Le lieu des vérifications et de la base d'essai seront indiquées par mail.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Généralités

La remise des prix se déroulera le samedi 06 Juin 2026 à partir de 18h30 sur le podium d'arrivée, où les concurrents devront attendre les instructions des officiels.

Tous les concurrents classés recevront une coupe. Les primes en espèces ne sont pas cumulables.

Les primes en espèces seront adressées aux récipiendaires dans un délai de 5 jours ouvrés, suivant la publication du classement final définitif.

Les primes de classe en espèces seront réduites s'il y a moins de 100 partants, sauf pour les 3 premiers au classement général scratch. (par exemple : 92 partants, les primes seront distribués à 92%).

Classement général scratch

Les trois premiers concurrents au scratch seront récompensés.

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
700 €	600 €	500 €

Classement général au groupe

Il n'est pas prévu de primes aux Groupes.

Classement général à la classe

Les 34 classes récompensées sont :

R5 (R5 + Rally2 + Rally2kit), **Rally3**, **R4**, **R3**, **Rally4**, **R2**, **Rally5**, **R2J**, **FR2**, **R1**, **FR6**, **eRally5**

N4, **N3**, **N2**, **N2S**, **N1**

A8W, **A8**, **A7S**, **A7K**, **A7**, **A6K**, **A6**, **A5K**, **A5**

F2000-15, **F2000-14** (F2000-14 + FRC), **F2000-13**, **F2000-12**, **F2000-11**

RGT, **GT+**, **GT10**, **GT9**

Tableau des récompenses par classe

Classes \ Position	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Moins de 4 partants	245 €				
De 4 à 10 partants	368 €	245 €	163 €		
Plus de 10 partants	520 €	368 €	245 €	163 €	123 €

Les coupes seront remises lors de la Cérémonie du podium final.

Classement Féminin

Le premier équipage complètement féminin (pilote féminine et copilote féminine), sera récompensé d'une coupe et d'un prix en espèces de **250€**.

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

6^{ème} RALLYE NATIONAL VHC DU TREPORT

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Voir le règlement particulier de l'épreuve moderne

Asa Organisatrice :	ASA Val de Bresle
Nom du Rallye :	6 ^{ème} Rallye VHC du Tréport
Date :	05-06 Juin 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	National
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes VHC 2026 coef 2 Championnats de la Ligue de Normandie 2026
Participation étrangère autorisée ?	non
Visa Ligue :	n°25 du 16/04/2026
Permis d'organisation FFSA :	n°339 du 16/04/2026

PROGRAMME - HORAIRES

Voir le règlement particulier de l'épreuve moderne

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Françoise MAWDSLEY (1653)
Commissaires Sportifs	Christine FAULIN-LECAT (126053) Jean AUBERT (245502)
Directeur de Course VHC	Sylvie MONNIER (9968)
Commissaire Technique responsable VHC	Francis BALLENGHIEN (5641)
Médecin chef	Dc Hervé GALLOIS
Chargés des relations avec les concurrents	Claude CHRISTEL (9367) Michel GUENET (196276)
Chargé des relations avec la presse	Max HOREN (221534)

1.3P. VERIFICATIONS

Voir le règlement particulier de l'épreuve moderne

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer 6^{ème} Rallye VHC du Tréport doit compléter le formulaire d'engagement en ligne, avant la date de clôture des engagements indiquée au paragraphe « PROGRAMME / HORAIRE ».

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum, toutes éditions confondues.

L'Organisation réserve 100 voitures modernes, 20 voitures vhc et 20 voitures vhrs.

Au-delà, l'Organisation placera les concurrents en liste d'attente.

Si le nombre réservé d'une édition n'est pas atteint, alors qu'une liste d'attente est établie dans une autre, la liste des concurrents sera complétée par des concurrents en attente.

La liste d'attente sera traitée par la priorité suivante : concurrents modernes, concurrents vhc, concurrents vhrs.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - pour les équipages dont au moins une personne est licenciée de l'ASA Val de Bresle : 340€
 - pour les équipages 100% féminin : 340€
 - pour les autres équipages : 380€
- sans la publicité facultative des organisateurs :
 - pour les équipages dont au moins une personne est licenciée de l'ASA Val de Bresle : 680€
 - pour les équipages 100% féminin : 680€
 - pour les autres équipages : 760€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Voir le règlement particulier de l'épreuve moderne

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Voir le règlement particulier de l'épreuve moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Voir le règlement particulier de l'épreuve moderne

6.2P. RECONNAISSANCES

Voir le règlement particulier de l'épreuve moderne

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

La remise des prix se déroulera le samedi 06 Juin 2026 à partir de 18h30 sur le podium d'arrivée, où les concurrents devront attendre les instructions des officiels.

Tous les concurrents classés recevront une coupe. Il n'y a aucune prime en espèces.

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

1^{er} RALLYE VHRS DU TREPORT

La vitesse ne doit pas être prise en compte pour le classement.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Voir le règlement particulier de l'épreuve moderne

Asa Organisatrice :	ASA Val de Bresle
Nom du Rallye :	1 ^{er} Rallye VHRS du Tréport
Date :	05-06 Juin 2026
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes VHRS 2026 Championnats de la Ligue de Normandie 2026 Trophée Rallye Cup 2026
Participation étrangère autorisée ?	non
Visa Ligue :	n°25 du 16/04/2026
Permis d'organisation FFSA :	n°339 du 16/04/2026

PROGRAMME - HORAIRES

Voir le règlement particulier de l'épreuve moderne

Reconnaisances :	05/06/2026 de 09h/19h
------------------	-----------------------

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Françoise MAWDSLEY (1653)
Commissaires Sportifs	Christine FAULIN-LECAT (126053) Jean AUBERT (245502)
Directeur de Course VHRS	Thierry MOREL (4906)
Commissaire Technique responsable VHRS	Francis BALLENGHIEN (5641)
Médecin chef	Dc Hervé GALLOIS
Chargés des relations avec les concurrents	Claude CHRISTEL (9367) Michel GUENET (196276)
Chargé des relations avec la presse	Max HOREN (221534)

1.3P. VERIFICATIONS

Voir le règlement particulier de l'épreuve moderne

1.3.4P. Un briefing oral sera organisé par la Direction de course le 05 Juin 2026 à 19h30 à la salle Reggiani 76470 Le Tréport.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

2.1P. Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

- En cas de sortie du parc fermé,
- En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye de régularité sportive.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer 1^{er} Rallye VHRS du Tréport doit compléter le formulaire d'engagement en ligne, avant la date de clôture des engagements indiquée au paragraphe « PROGRAMME / HORAIRE ».

Le concurrent devra obligatoirement préciser sur la feuille d'engagement la catégorie de moyenne choisie pour la totalité du rallye (haute, moyenne, basse).

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec l'autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum, toutes éditions confondues.

L'Organisation réserve 100 voitures modernes, 20 voitures vhc et 20 voitures vhrs.

Au-delà, l'Organisation placera les concurrents en liste d'attente.

Si le nombre réservé d'une édition n'est pas atteint, alors qu'une liste d'attente est établie dans une autre, la liste des concurrents sera complétée par des concurrents en attente.

La liste d'attente sera traitée par la priorité suivante : concurrents modernes, concurrents vhc, concurrents vhrs.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - pour les équipages dont au moins une personne est licenciée de l'ASA Val de Bresle : 340€
 - pour les équipages inscrits au Trophée Rallye Cup 2026 : 340€
 - pour les équipages 100% féminin : 340€
 - pour les autres équipages : 380€
- sans la publicité facultative des organisateurs :
 - pour les équipages dont au moins une personne est licenciée de l'ASA Val de Bresle : 680€
 - pour les équipages inscrits au Trophée Rallye Cup 2026 : 680€

- pour les équipages 100% féminin : 680€
- pour les autres équipages : 760€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye de régularité sportive.

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Le Rallye VHRS du Tréport est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1992 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.
- Voiture de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.
- Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.

4.3P. ASSISTANCE

Voir le règlement particulier de l'épreuve moderne

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye de régularité sportive.

Voir le règlement particulier de l'épreuve moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye de régularité sportive.

6.1P. DESCRIPTION

Voir le règlement particulier de l'épreuve moderne

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiquées au paragraphe « PROGRAMME / HORAIRE ».

La voiture utilisée en reconnaissances ne devra pas arborer les autocollants fournis (numéros de portières, plaques de rallye, publicité obligatoire, etc...), à l'exception de l'autocollant de reconnaissance appliqué sur le pare-brise.

Le respect des règles de sécurité et des riverains est indispensable pour la pérennité de l'épreuve.

Toute infraction constatée donnera lieu aux sanctions conformément à l'article 6.2.7 « Pénalités » du règlement standard des rallyes FFSA.

6.4P. CIRCULATION

6.4.1P. Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.

Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1ère infraction : une pénalité en espèces de 160 €
- 2ème infraction : une pénalité en temps de 5 mn
- 3ème infraction : exclusion

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye de régularité sportive.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme aux règles spécifiques rallye de régularité sportive.

7.5P. ZONES DE REGULARITES (ZR)

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/heure.

En cas de dépassement de 10 % de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1ère infraction : le Collège des commissaires sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €.
- 2ème infraction : le Collège des commissaires sportifs signifiera la disqualification de l'épreuve.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme aux règles spécifiques rallye de régularité sportive.

Les classements suivants seront établis :

- Un classement moyenne haute
- Un classement moyenne intermédiaire
- Un classement moyenne basse

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le samedi 06 Juin 2026 à partir de 19h00 sur le podium d'arrivée, où les concurrents devront attendre les instructions des officiels.

Tous les concurrents classés recevront une coupe. Il n'y a aucune prime en espèces.

ANNEXE n°1 : HORAIRE/TIMING SIMPLIFIE

Ordre des éditions : VHC, modernes, VHRS.

L'itinéraire-horaire est basé sur le premier concurrent VH.

ETAPE 1 – SAMEDI 06 JUIN 2026					
SECTION 1					
CH 0	SORTIE DE PARC FERME				07h30
CH 0A	ENTREE EN PARC D'ASSISTANCE	25,920		00h35	08h05
CH 0B	SORTIE DE PARC D'ASSISTANCE			00h40	08h45
CH 1	AVANT ES 1	2,000		00h10	08h55
	ES 1	0,190	14,060	00h03	08h58
CH 2	AVANT ES 2	13,780		00h40	09h38
	ES 2	0,140	22,680	00h03	09h41
CH 2A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	8,820		00h45	10h26
SECTION 2					
CH 2B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			01h15	11h41
CH 2C	ENTREE EN PARC D'ASSISTANCE	2,760		00h10	11h51
CH 2D	SORTIE DE PARC D'ASSISTANCE			00h40	12h31
CH 3	AVANT ES 3	2,000		00h10	12h41
	ES 3	0,190	14,060	00h03	12h44
CH 4	AVANT ES 4	13,780		00h40	13h24
	ES 4	0,140	22,680	00h03	13h27
CH 4A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	8,820		00h45	14h12
SECTION 3					
CH 4B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			01h10	15h22
CH 4C	ENTREE EN PARC D'ASSISTANCE	2,760		00h10	15h32
CH 4D	SORTIE DE PARC D'ASSISTANCE			00h40	16h12
CH 5	AVANT ES 5	2,000		00h10	16h22
	ES 5	0,190	14,060	00h03	16h25
CH 6	AVANT ES 6	13,780		00h40	17h05
	ES 6	0,140	22,680	00h03	17h08
CH 6A	CH Salle Reggiani	20,480		01h00	18h08
CH 6B	Podium Casino JOA	2,500		00h20	18h28
CH 6C	Parc Fermé Final Salle Reggiani	1,500		00h20	18h48

⇒ Pas de pénalités pour pointage en avance au CH 6A, CH 6B et CH 6C

EPREUVE MODERNE	EPREUVE VHC
<p style="text-align: center;">Tableau d’affichage</p>	<p style="text-align: center;">Tableau d’affichage</p>
<div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;"> https://mega.nz/folder/rhYERrR#I71vOpXOvNf72a6vIV5OLw </p>	<div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;"> https://mega.nz/folder/rhYERrR#I71vOpXOvNf72a6vIV5OLw </p>
<p style="text-align: center;">Direct</p>	<p style="text-align: center;">Direct</p>
<div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;"> https://rallygt.net/rntp2026/ </p>	<div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;"> https://rallygt.net/rntpvh2026/ </p>